

Initiatives européennes :

l'exemple de la Sarre (P. Mura – Bull. Acad. Natle de médecine, 2002, 186, n° 2, séance du 19 février 2002, p. 82)

Si la peur du gendarme a démontré son efficacité avec l'alcool, il devrait logiquement en être de même avec les drogues illicites. Cette hypothèse a été très clairement démontrée par une expérience unique, réalisée en 2000 en Allemagne dans la région de la Sarre.

Dans cette région, à partir du 1^{er} janvier 2000, des dépistages de drogues ont été effectués de façon très fréquente au cours de week end chez les jeunes de moins de 25 ans.

Le tableau suivant regroupe les résultats obtenus par cette opération au cours des 8 premiers mois de l'année 2000 ainsi que ceux obtenus dans le reste de l'Allemagne pendant cette même période.

	Allemagne	Sarre
Décès	- 3 %	- 68 %
Blessés graves	- 9 %	- 34 %
Blessés légers	- 6 %	- 29 %

Les résultats des études épidémiologiques, des tests sur simulateurs ou encore en situation réelle, démontrent bien les effets délétères de ces produits sur l'aptitude à conduire un véhicule en toute sécurité, pour soi-même et pour les autres. L'exemple de la Sarre a montré qu'une politique de prévention active pouvait résulter en une diminution considérable du nombre des accidents de la route.

En France, les pouvoirs publics ont estimé que d'autres études épidémiologiques étaient encore nécessaires avant de mettre en place une véritable politique de prévention, reposant sur

l'information mais aussi sur la mise en place de dépistages systématiques.

Il apparaît donc indispensable de mettre en place une législation visant à réprimer et à sanctionner l'usage des psychotropes illicites chez les conducteurs.

En matière de sécurité routière, le cannabis se présente comme une drogue aux effets les plus pervers. Une nouvelle législation doit être rapidement mise en place en France. L'étendue et la gravité du problème auraient certainement mérité des mesures moins timides (loi Gaysot – recherche en cours) mais nous pouvons espérer qu'il s'agit ici d'un premier pas vers d'autres mesures réglementaires ouvrant droit à des actions à caractère préventif tels que des dépistages au bord des routes ou aux sorties de boîtes de nuit.

Les toxicologues analystes travaillent depuis de nombreuses années sur ce thème et sont prêts à répondre aux besoins de la confirmation biologique. L'opinion publique est aujourd'hui sensibilisée bien qu'il soit certainement difficile pour elle de faire le tri entre les informations objectives émanant de scientifiques ou d'organismes officiels tels que la Prévention Routière et les contrevérités diffusées par les partisans de la dépénalisation.

Il apparaît souhaitable que les Pouvoirs Publics prennent rapidement des décisions efficaces, en espérant que les raisons financières ne l'emportent pas sur l'économie de plus d'un millier de personnes qui meurent chaque année sur les routes à cause de cette plante au doux nom de cannabis (+ coût social des blessés ...). Les médias viennent d'annoncer une augmentation de 1% du nombre de tués sur les routes en 2001 ...

Marilou a été la première victime en 2002 de la frilosité politique et législative, de cette lacune impensable ; ses parents , au nom de

l'Association Marilou (qui regroupe plus de 700 adhérents) se mobilisent pour sauver d'autres innocents.

Patrick MURA, Nadine & Philippe POINSOT